



## Scénario : Classe affaires ou non? Taille du groupe : 4 à 15

***Ce scénario peut contenir un langage explicite et des références à des situations blessantes qui pourraient déclencher des émotions fortes chez certaines personnes. Si vous avez besoin d'aide, des services sont disponibles via le [Programme d'aide aux membres des FAC \(PAM FC\)](#) et le [Programme d'aide aux employés \(PAE\)](#).***

« June, devine quoi? », dit Caroline, l'air très irrité. « Le directeur général (DG) le fait à nouveau ».

« Il fait quoi de nouveau? », demande June.

« Il se déplace en classe affaires. Il le fait tout le temps. La semaine dernière, c'était Halifax; il y a quelques semaines, c'était Edmonton; maintenant, c'est Winnipeg ». « Eh bien, tu sais, Caroline, à son niveau, il a le droit de voyager en classe affaires », répond June.

« Je comprends cela », dit Caroline, « mais il y a une grande différence entre ce que vous avez le droit de faire et ce que vous devriez faire. Il est tout à fait raisonnable pour les officiers supérieurs qui font de longs voyages comme en Australie, par exemple, mais un vol d'Ottawa à Winnipeg ne dure que quelques heures, et pour cela, je crois que la classe affaires est un peu exagérée ». Après une pause, elle ajoute : « de plus, j'ai entendu le major Daws se plaindre l'autre jour que son service temporaire (ST) avait été annulé par le DG parce que le budget de la direction est serré. La même chose est également arrivée à d'autres personnes au bureau. Les voyages réguliers en classe affaires du DG dans l'ensemble du Canada ne peuvent être utiles ».

« Tu as un point », dit June. « On nous a aussi demandé de faire des économies là où nous le pouvions, surtout avec l'état de l'économie de nos jours ».

« Sur ce front, les problèmes sont arrivés un peu trop près de la maison pour moi », dit Caroline avant de baisser le ton de sa voix. « Je ne voulais pas en parler, mais mon mari a été mis à pied le mois dernier, ainsi que des dizaines d'autres membres de sa compagnie ».

« Je suis vraiment désolé, Caroline », dit June avec empathie. « Cela doit être difficile ».

« Oui, c'est certain. Ce qui rend la tâche encore plus difficile, c'est que nous dépensons l'argent des contribuables en privilèges de la classe affaires lorsqu'il y a tant de Canadiens qui souffrent, en étant victimes des mises à pied ou en étant déjà sans travail », soupire Caroline, l'air un peu fatigué. « Je sais que je ne peux rien y faire, mais je ne crois pas que c'est correct, et peut-être qu'il est temps que les choses changent ».

### Catégories

Principes :	Servir le Canada avant soi-même
Valeurs :	Intégrité, Intendance des ressources
Thèmes culturels :	Service
Types d'inconduite :	Non spécifié
Thèmes ACS plus :	Revenue, Rang
Public :	Équipe de la Défense

---

# Guide de facilitation

## Objectifs d'apprentissage :

- Discuter de l'obligation éthique de « Servir le Canada avant soi-même » dans ce contexte.
- Discuter des valeurs éthiques de l'intégrité et de l'intendance des ressources dans ce scénario.

## Questions de facilitation :

1. Quel problème se pose dans ce scénario?
  - Discussion ouverte.
2. En tant qu'observateur adoptant un point de vue éthique de la Défense, que pensez-vous des points de vue de Caroline sur la pratique de déplacement du DG?
  - Discussion ouverte.
  - Son DG choisit de voyager en classe affaires lorsqu'il voyage en avion. Ses frais de déplacement sont payés par des fonds publics et elle croit que les voyages en classe affaires sont inutiles et excessifs.
  - Le gouvernement a déterminé une base légitime pour accorder un droit. Dans de nombreux cas, comme celui-ci, des politiques claires sont élaborées pour éviter le besoin de dilemmes éthiques fréquents. Dans ce cas (c.-à-d. un vol de plus de deux heures), le DG a clairement le droit, dans les directives gouvernementales, de voyager en classe affaires (référence ci-dessous). La situation financière de Caroline, ou la situation financière de la société en général n'a aucune incidence sur les avantages légitimes du DG.
3. Quelles considérations en lien avec les principes d'éthique de la Défense et de l'éthos militaire sont en jeu dans cette situation?
  - Discussion ouverte.
  - Discuter des obligations éthiques de « Servir le Canada avant soi-même » dans ce contexte et en ce qui a trait à la prise de décisions et à la façon de toujours agir dans l'intérêt du public.
  - Discuter des valeurs éthiques de l'intégrité et de l'intendance des ressources dans ce scénario.
4. Quelles autres lignes de conduite recommanderiez-vous dans ce scénario?
  - Discussion ouverte
  - Option 1 : Parlez au DG de vos préoccupations.
  - Option 2 : Parlez avec un mentor de confiance ou au personnel en éthique pour obtenir plus de renseignements et un autre point de vue.
  - Option 3 : Examinez les règlements pour en apprendre davantage sur ce que comprennent les droits légitimes du DG.

Note à l'animateur : Selon les politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) et du ministère de la Défense nationale (MDN), il a droit à des voyages en classe affaires en raison de sa classification de poste comme DG. Les règles sont claires : pour les voyages de travail de plus de 850 km ou de deux heures de vol (selon la valeur la plus élevée), les personnes au niveau du brigadier-général/commodore/EX-02 (région de la capitale nationale) ou du colonel/capitaine de vaisseau/EX-01 (à l'extérieur de la région de la capitale nationale) peuvent voyager en classe affaires. (Référence : Site du GC Canada.ca; « Autorisations spéciales de voyager »).